

Brigade des commerçants en colère

Intervention de Jean-Pierre Artiganave, maire de Lourdes

Un nouveau courrier anonyme assorti d'une édifiante photo est venu fleurir les colonnes de la presse locale.

En effet, une bien curieuse équipe de nettoyage, protégée jusqu'aux yeux se propose de mettre bon ordre à l'occupation du domaine public..

Si la presse locale a bien relevé le caractère anonyme de la démarche ainsi que le ridicule de la situation, elle ne s'en est pas moins fait largement l'écho attirant par là-même l'attention de la presse nationale : Cf : le Figaro du lundi 5 décembre et l'émission de Laurent Ruquier sur France 2.

Quant à l'image de Lourdes laissée dans l'opinion publique, je vous ferai grâce des appels que j'ai reçus, dont certains dépassent largement le cadre local faisant état de leur indignation devant ce genre de pratique.

Quant à moi, je ne peux que constater, une fois de plus, qu'un "courageux" acte anonyme dont la mise en scène, des plus douteuses, renvoie à des pratiques inqualifiables, peut malgré tout rencontrer un écho dans les colonnes de nos quotidiens. Mais j'ai un trop grand respect pour la démocratie et les libertés et plus particulièrement celle de la presse pour porter un jugement devant ces choix éditoriaux. En la matière, je renvoie chacun à ses responsabilités,

Dans ce contexte, je ne me livrerai ni au petit jeu de « qui se cache derrière le masque » que l'on voudrait nous proposer, ni à un quelconque commentaire sur la pratique et sur ses auteurs : on ne peut combattre un adversaire invisible.

Sur le fond enfin, je l'ai dit, je le répète et j'espère qu'il ne faudra pas que je porte un cache-nez pour mieux me faire entendre : nul ne saurait se soustraire à la règle ! Les arrêtés existent, des verbalisations ont été effectuées, mais c'est vrai les résultats ne sont pas à la hauteur de nos espérances. Cependant et toujours en concertation avec les socio-professionnels, nous voulons croire qu'une solution est possible et que l'élaboration d'une charte donnera un nouveau cadre à l'occupation générale du domaine public sur le territoire communal.

Ce sera pour ma part ma dernière intervention sur ce sujet. Force est de constater qu'une nouvelle forme de communication est en train de s'installer. Dans cette perspective, je dois engager désormais une réflexion quant à la façon de transmettre l'information que je dois à mes concitoyens.